

A BEL EIME

Société civile immobilière au capital de 52 595,20
euros Siège social : 13 rue Richelieu, 29200 BREST
378 022 453 RCS BREST

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 Février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit Février, à 10 heures,
Les associés de la société A BEL EIME, société civile immobilière au capital de 52 595,20
euros, divisé en 345 parts de 152,45 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale
Extraordinaire, au domicile des gérants, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Nicolas NOUBEL propriétaire de 307 parts, et tuteur de Mme NOUBEL Jacqueline
propriétaire de 38 parts
- Nathalie NOUBEL cogérante non associée.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité
requis.

L'Assemblée est présidée par Nicolas NOUBEL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Approbation de la liasse fiscale 2024,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- La liasse fiscale 2025 réalisée par le cabinet ACDE.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions
législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège
social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions
suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de
transférer le siège social du 13 rue Richelieu, 29200 BREST au 55 Rue Grigan, 13006
MARSEILLE chez le domiciliataire « Les Tricolores » et ce à compter du 15 Mars 2026

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 307 voix ayant voté
pour, 38 voix s'étant abstenues.**

Deuxième Résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

SIÈGE SOCIAL

Article 5

"Le siège social est fixé à Marseille 13006, 55 rue Grigan."

Le reste de l'article demeure inchangé.

L'article 1 sera mis à jour concernant la domiciliation des associés

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 307 voix ayant voté pour, 38 voix s'étant abstenues.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au(x) Gérant(s) au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit ou de les confier à un cabinet Juridique.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 307 voix ayant voté pour, 38 voix s'étant abstenues.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la liasse fiscale réalisée par le cabinet ACDE valide les comptes fiscaux pour l'année 2024

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 307 voix ayant voté pour, 38 voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Nicolas NOUBEL

Nathalie NOUBEL



Nicolas NOUBEL



Nathalie NOUBEL
née ROGIANO